



COMMUNICATION SUR LA PHASE 2 DU DÉCONFINEMENT

Les recommandations ministérielles émises pour la 2^{ème} phase de déconfinement qui s'étend du 2 au 21 juin 2020 inclus ne vont pas changer fondamentalement l'activité bouliste. La pratique des sports individuels reste autorisée, mais les sports collectifs et de contact sont interdits au moins jusqu'à la phase 3.

En zone verte, les gymnases et piscines peuvent rouvrir leurs portes au public selon un calendrier propre à chaque collectivité ou exploitant, en fonction du délai nécessaire à la remise en service des équipements concernés après plus de deux mois de fermeture. Les salles de sport rouvrent également, avec masque obligatoire sauf durant la pratique sportive. Les stades, arènes et hippodromes peuvent rouvrir mais sans public.

En zone orange, tous ces lieux restent fermés. Les clubs house peuvent rouvrir dans les zones vertes en respectant certaines règles (10 personnes maximum par table, un mètre minimum entre chaque groupe, places assises uniquement même dans les bars, masques lors des déplacements). Dans les zones oranges, seuls les terrasses et espaces ouverts peuvent rouvrir.

L'interdiction de se déplacer à plus de 100 km de chez soi est levée sur l'ensemble du territoire.

L'accueil des publics et la pratique sportive devront respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur :

- Pas de rassemblement de plus de 10 personnes dans l'espace public,
- Dans les équipements sportifs couverts comme ceux de plein air, lorsque la pratique sportive est organisée (club, association éducateur), le respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives sera impératif entre les pratiquants (10m pour une activité physique comme la course, 5m pour une activité à intensité modérée),
- Aucun sport collectif ou de combat n'y sera pratiqué,
- Application des gestes barrières,
- Pas de contact entre les pratiquants.

Les compétitions sportives ne pourront pas reprendre avant le 1^{er} août.